Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 078-217803105-20250409-2025_DEL_023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DÉLIBERATION N° 2025-DEL-023

OBJET : Affectation du résultat 2024 du budget principal de Houdan

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation : 3 avril 2025 **Dates de publication : 3 avril 2025** **Nbre de conseillers en exercice : 21** **Nbre de votants : 16** (14 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs) **Secrétaire de séance :**	**Etaient présents :** TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, DEBLOIS-CARON Christine, NOYON Lucien, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GRUDLER Agnès, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, VANHALST Damien, GANGNEBIEN Jennifer, **Etaient absents :** BOURGOGNE Julien (excusé, pouvoir à DEBLOIS-CARON Christine), PASQUIER Hugo (excusé), SERAY Philippe, DAMOTTE Stéphane (excusé), GUYOMARD Nathalie (pouvoir à GANGNEBIEN Jennifer), MANSAT Martine, Mme COSSÉ Delphine. Mme Jennifer GANGNEBIEN

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Vu *l'instruction budgétaire et comptable M57,*

Vu *le budget primitif 2024 adopté le 9 avril 2024,*

Vu *les décisions modificatives au budget 2024 adoptées les 17 septembre 2024 (2024-DEL-061), 12 novembre 2024 (2024-DEL-078) et 17 décembre 2024 (2024-DEL-091),*

Vu *les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024,*

Après *avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2024,*

Statuant *sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,*

Constatant *que le compte financier unique fait apparaître : un excédent de Fonctionnement de* ***888 644,35 €,***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 16 voix POUR,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 078-217803105-20250409-2025_DEL_023-DE

DELIBERATION N° : 2025-DEL-023

OBJET : Affectation du résultat 2024 du budget principal de Houdan

Article unique : Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE N	EXCEDENT :	529 870,43 €
	DEFICIT :	
B RESULTATS ANTERIEURS DE FONCTIONNEMENT REPORTES (ligne 002 CFU)	EXCEDENT :	358 773,92 €
	DEFICIT :	
C RESULTAT A AFFECTER **(=A+B)**		**888 644,35 €**
D Solde des réalisations de la section d'Investissement de l'exercice N	EXCEDENT :	
	DEFICIT :	1 883 500,86 €
E RESULTATS ANTERIEURS D'INVESTISSEMENT REPORTES (ligne 001 du CFU)	EXCEDENT :	959 033,72 €
	DEFICIT :	
F Solde d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice N **(=D+E)**	DEFICIT :	**924 467,14 €**
G *Restes à réaliser de la section d'investissement*	*DEPENSES :*	*201 392,21 €*
H *Restes à réaliser de la section d'Investissement*	*RECETTES :*	*913 439,63 €*
***I** Solde des restes à réaliser de la section d'Investissement*		*712 047,42 €*
J BESOIN DE FINANCEMENT **(= F+I)**		**212 419,72 €**
AFFECTATION DE **C**		
1 en réserves au compte R1068 en investissement		
1-1** A la couverture du besoin de financement **J		**212 419,72 €**
***1-2** Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068*		
2 report en fonctionnement au compte R 002 (en N+1)		**676 224,63 €**
Pour mémoire report en investissement (en N+1)	*Au compte D 001 (=F)*	*924 467,14 €*
	Au compte R 001 (=F)	

A HOUDAN, le 9 avril 2025

La Secrétaire de séance,
Jennifer GANGNEBIEN

MAIRIE DE HOUDAN (78 YVELINES)

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART

*La présente délibération peut faire l'objet d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration et/ou d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.*

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 11 avril 2025 14:58
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN; backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250411-38511.xml; 078-217803105-20250409-2025_DEL_023-DE-1-2_43250.xml

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-11(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_023
Objet acte: Affectation du résultat 2024 du budget principal de Houdan.
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 7.1-Decisions budgetaires
Identifiant Acte: 078-217803105-20250409-2025_DEL_023-DE

Rapport d'erreur(s):